

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE PARIS - ILE DE FRANCE U18 F

## Article premier. - **Titre et Challenge.**

La Ligue de Paris Ile de France organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée Championnat de Paris Ile de France U18 F réservée aux clubs libres.

## Article 2. - **Commission d'Organisation.**

La Commission du Football Féminin est chargée en collaboration avec la Direction Générale et le Département des Activités Sportives de la L.P.I.F.F. de l'organisation de cette compétition.

## Article 3. - **Engagements.**

Conformément à l'article 9 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

## Article 4. - **Calendrier.**

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

## Article 5. - **Système de l'Epreuve.**

**5.1** - Le Championnat U18 F de Régional 1 se joue à 11 et se déroule en deux phases, par matchs « simples » sur la première phase et par matchs aller/retour sur la seconde.

### **5.2** – Classement :

Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

### **5.3** - Structure de l'épreuve :

Le Championnat U18 F de Régional 1 se dispute en deux phases successives :

#### 5.3.1 – Phase 1.

Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. Chaque groupe comprendra au maximum 7 équipes.

#### 5.3.2 – Phase 2.

Deux niveaux sont constitués comme suit :

#### Le niveau Elite :

Les huit meilleures équipes de la phase 1 (priorité étant donnée aux équipes classées 1ères sur celles classées 2èmes, etc.) à l'exclusion des équipes des clubs ayant une équipe engagée dans le Challenge National Féminin U19 la même saison.

La première du niveau Elite est championne de Paris Ile de France.

L'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans le niveau Elite participe, au cours de la même saison, à la Phase d'Accession Nationale au terme de laquelle elle peut accéder au Championnat National Féminin U19 la saison suivante. Si une deuxième équipe de la Ligue peut participer à ladite Phase d'Accession Nationale en application des dispositions de l'article 4 du Règlement de la Phase d'Accession Nationale (Accession au Championnat National Féminin U19), celle-ci est l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le 2ème meilleur classement dans le niveau Elite.

#### Le niveau Espoir :

Les équipes ne participant pas au niveau Elite sont réparties en x groupes de 8 équipes maximum.

### **5.4** - Dispositions particulières : Départage des équipes à l'issue de la phase 1.

Pour départager les équipes ayant terminé à la même place au classement de leur groupe respectif, il est fait application des critères suivants :

- a) – Le nombre de points obtenus dans les rencontres qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée aux 3 autres équipes les mieux classées,
- b) – En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des seules rencontres prévues à l'alinéa « a » ci-dessus,
- c) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués lors

des rencontres prévues à l'alinéa « a » ci-dessus,

d) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand quotient du nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres du groupe divisé par le nombre total de rencontres,

e) – En cas de nouvelle égalité, par un match d'appui sur terrain neutre. A l'issue du temps réglementaire, si le score est nul, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but.

#### **Article 6. - Terrains.**

**6.1** - Les équipes disputant le Championnat U18 F doivent avoir un terrain classé au niveau correspondant à la compétition disputée.

**6.2** - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F.. Le coup d'envoi des rencontres est fixé dans la plage horaire 14h30 – 17h00. Les matches ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

#### **Article 7. – Qualifications et Participation.**

Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G de la L.P.I.F.F..

Cette épreuve est ouverte aux joueuses licenciées « Libre » U18 F, U17 F et U16 F.

Les joueuses licenciées « Libre » U15 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

#### **Article 8. - Remplacement des Joueuses.**

Conformément à l'article 22 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 9. - Couleurs.**

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 10. - Ballons.**

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Pour le Championnat U18 F, il est utilisé le ballon n°5.

#### **Article 11. - Port des Protège -Tibias.**

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 12. - Arbitres.**

Conformément à l'article 17 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 13. - Forfaits.**

Conformément à l'article 23 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 14. - Feuilles de Match.**

Conformément à l'article 13 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 15. - Accompagnateurs et Délégués aux Arbitres.**

Conformément à l'article 19 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 16. - Réserves – Réclamations - Evocations.**

Conformément à l'article 30 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 17. - Appels.**

Conformément à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **Article 18. - Application des Règlements.**

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et le Règlement Sportif Général sont applicables au Championnat de Paris - Ile de France U18 F.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission compétente et en dernier ressort par le Comité Directeur de la Ligue sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.